

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Adopté

N° CF144

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Labaronne, rapporteur

-----

### ARTICLE 20 QUATER

I. – À la seconde phrase, substituer au mot :

« mesure »

le mot :

« étudié ».

II. – À la même seconde phrase, substituer aux mots :

« détermine les pistes d' »

les mots :

« propose des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.